



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES,
DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et du Tourisme

ARRETE N°08-DRCTAJE/1-233
modifiant la liste des membres de la Commission Locale d'Information et de
Surveillance du CSDU de TALLUD-SAINT-GEMME
exploité par TRIVALIS

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Titre 1er du Livre 5 du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le Titre II du Livre 1er du code de l'environnement, relatif à l'information et la participation des citoyens ;

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié ;

VU le décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets ;

VU l'arrêté n°05-DRCLE/1-624 du 2 décembre 2005 autorisant le syndicat mixte TRIVALIS à exploiter un Centre de Stockage de Déchets Ultimes au lieu-dit « La Chevrenière » sur le territoire de la commune de TALLUD-SAINT-GEMME ;

VU l'arrêté n°07-DRCTAJE/1-176 du 20 avril 2007 désignant les membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du CSDU de TALLUD-SAINT-GEMME;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes concernées désignant leurs représentants au sein de la commission;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Vendée ;

ARRETE :

ARTICLE 1er – L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 07-DRCTAJE/1-176 susvisé, du 20 avril 2007, est modifié comme suit:

III - Représentants des collectivités territoriales

b) représentant les Maires

	Titulaire	Suppléant
TALLUD-SAINT-GEMME :	- M. Cédric BRANCHEREAU	- M. Francis GIRAUD
LA MEILLERAIE-TILLAY :	- M. Philippe GUILMINEAU	- Mme Magali RAUTURIER
REAUMUR :	- M. Patrick MERCIER	- M. Frédéric CHAIGNEAU
CHAVAGNES-LES REDOUX:	- M. Henri BLANCHARD	- M. Patrice GRIMAUD

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Vendée, le Sous-Préfet de FONTENAY-LE-COMTE et le Directeur Régional de l'Industrie, la Recherche et l'Environnement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 15 MAI 2008

Le Préfet,
Pour le Préfet
La Secrétaire Générale de la préfecture de la VENDEE



[Signature]
Marie-Hélène VALENTE